

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1199 92 - Hauts-de-Seine ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FAUCONNERIE.

Objet : d'agir pour la protection de la nature et de l'environnement ; de rassembler les fauconniers engagés dans la protection de la nature et de la faune sauvage, notamment la protection des rapaces et de leurs milieux ; de promouvoir et préserver la pratique éthique de la fauconnerie, respectueuse des rapaces, de leur milieu de vie, du bien-être animal et de la biodiversité ; de représenter ses membres, et plus généralement la fauconnerie, auprès des institutions, des administrations, des organismes publics nationaux et internationaux, des autorités de tutelle, des représentants politiques, des délégués du fichier national d'identification des animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité, des organismes liés à la protection de la nature et à la gestion des milieux, des organismes cynégétiques ; à cet effet, l'Association se dote de tous moyens autorisés par la loi, susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet, notamment : l'organisation, le soutien ou la participation à toute action ou manifestation visant la protection des oiseaux de proie et de leur habitat, notamment par des interventions techniques de terrain, des opérations de sensibilisation du public, et des formations ; l'organisation ou la participation à toute action de recherche scientifique sur les oiseaux de proie, leur habitat, leur population, leur protection, leur utilisation ; la réhabilitation de spécimens blessés confiés à des centres de soin reconnus par les pouvoirs publics ; l'organisation de l'entraide entre ses membres, formation des nouveaux membres, et/ou faciliter leur formation et leur pratique régulière, dans le respect du bien-être des rapaces et de leurs proies naturelles ; l'assistance technique et juridique de ses membres dans leur pratique, y compris par le biais d'actions en justice, dans la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, législatifs ou réglementaires, la création, gestion et administration de toute manifestation ou événement public ou privé concourant au développement de la fauconnerie et de sa pratique éthique ainsi qu'à la protection des oiseaux de proie et de leurs habitats et au bien être animal ; la promotion et le soutien aux actions de ses membres en faveur de la protection des rapaces et de leurs milieux ;

Siège social : N°3, 92, boulevard du Maréchal Joffre, 92700 Colombes.

Date de la déclaration : 31 juillet 2019.